

## ÇA M'INTÉRESSE!

### Comment s'impliquer sur le CA?



- Élection à l'assemblée générale annuelle**
- Au point « Élections des membres du conseil d'administration », proposer votre candidature. Un-e membre sur place doit seconder votre candidature.
  - Vous devrez ensuite vous présenter rapidement à l'assemblée et dire pourquoi vous souhaitez vous impliquer sur le CA.
  - Vous devez recueillir 50% + 1 des votes pour être élu
  - Le mandat des administrateurs-ices est de 2 ans, renouvelable 2 fois par réélection.

### Cooptation

Si des postes sont vacants en cours d'année, vous pourriez être coopté, c'est-à-dire intégré au CA pour l'année en cours, mais vous devrez ensuite être élu lors de l'assemblée générale suivante.

### POUR EN SAVOIR PLUS:

- Visitez notre site web: [ccpsc.qc.ca](http://ccpsc.qc.ca)
- Suivez nous sur Facebook: [facebook.com/CliniqueCommunautairePSC/](https://facebook.com/CliniqueCommunautairePSC/)
- Commencer en tant que membre d'un comité (ex. lutte en santé ou comité des usager-e-s)
- Vous renseigner ou faire part de votre intérêt à notre agente de communication: [genevieve.lambertpilotte@ssss.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.lambertpilotte@ssss.gouv.qc.ca)  
514 937-9251 poste 7239

## POURQUOI LA CLINIQUE EST SI SPÉCIALE?



- La Clinique existe depuis 1968, elle a servi d'inspiration à la création des CLSC. La Clinique a dû mener plusieurs luttes au fil des décennies afin de garder son autonomie.
- Elle est administrée par les citoyen-ne-s du quartier et n'est pas fusionnée à un CIUSSS.
- Elle est unique, c'est le seul établissement de santé privé conventionné (sans but lucratif) avec un mandat de CLSC au Québec.
- Elle possède un enracinement et une alliance forte avec les organismes communautaires du quartier

Cette coordination locale de l'ensemble des services et notre lien privilégié avec le milieu offrent une souplesse qui permet de moduler et d'adapter rapidement les services et les actions de la Clinique face à l'évolution de la population du quartier.



Le CA 2019-2020 de la Clinique

## ENVIE DE VOUS IMPLIQUER POUR LA SANTÉ ET LA SOLIDARITÉ DE VOTRE QUARTIER?



## CITOYENNES et CITOYENS D'AUJOURD'HUI

## DEVENEZ LES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS DE DEMAIN



## LA CLINIQUE C'EST QUOI?

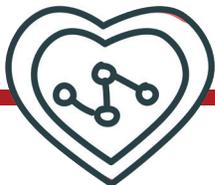


La Clinique offre de nombreux services de première ligne gratuits à l'ensemble de la population de tout âge du quartier.

La Clinique a un statut d'organisme communautaire (organisme privé conventionné) mais un mandat de CLSC.

Elle regroupe les citoyen-ne-s autour de questions de santé afin d'améliorer les conditions à court et à long terme.

## NOS VALEURS



- Respect de la dignité de la personne
- Respect de l'autonomie et participation citoyenne
- Équité, solidarité et justice sociale
- Collaboration, partenariat et soutien communautaire



**Notre conviction fondamentale:**

**La santé est un droit collectif essentiel et collectif non négociable!**



**Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles**  
La santé et la solidarité d'un quartier!

## LA GESTION CITOYENNE

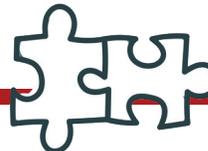


La Clinique est administrée par les citoyen-ne-s du quartier. Cette gestion reflète la vision et les valeurs promues et défendues par la population. Il est donc important de maintenir un CA hétérogène et représentatif de la population du quartier.

Les membres du CA sont élus et agissent sur une base bénévole et engagée à défendre et promouvoir le modèle de la Clinique.

**Composition:** 12 sièges dont 10 pour les citoyen-ne-s, 1 pour l'employé-e administrateur/trice, 1 pour la coordonnatrice générale (droit de parole mais pas de vote).

## LE MANDAT DU CA



En conformité avec les règlements de régie interne, mission et valeurs de la Clinique, le CA:

- S'assure que la Clinique réponde adéquatement aux besoins en santé et en services sociaux du quartier.
- Est responsable de voir au bon fonctionnement général de la Clinique.
- S'assure que la raison d'être de la Clinique soit réalisée.
- Oriente, planifie, gère et organise.
- Recrute la coordination générale.
- Contrôle et évalue.
- Fait et présente le bilan de l'année à l'Assemblée générale annuelle.

## EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, VOUS DEVEZ:

- Partager la mission et les valeurs de la Clinique.
- Être présent-e aux réunions du CA, soit environ 10 à 12 rencontres/année d'une durée de 2h à 3h. Les rencontres se font généralement en présence, avec un repas fourni, mais pour l'instant en mode virtuel.
- Participer, soutenir et vous informer des missions, services, politiques et projets de la Clinique.
- Participer à certains comités du conseil ou groupes de travail (environ 4 à 5 rencontres de 2h/année).
- Prendre connaissance des documents fournis avant les réunions.
- Assister le CA dans l'exécution de ses responsabilités

NB: Les documents fournis sont en français uniquement, mais les administrateurs-trices peuvent s'exprimer en anglais lors des rencontres.

## SUPPORT AUX MEMBRES DU CA

- Formation offerte sur le rôle des administrateurs/trices
- Documents d'intégration disponibles
- Code d'éthique et de déontologie
- Frais de garde défrayés
- Support fourni par la coordination générale
- Support fourni par d'autres membres du CA pour faciliter l'intégration (rôle mentor)